

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À MAGPIE  
LE 5 SEPTEMBRE 2023 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 5 SEPTEMBRE 2023 en présentiel à MAGPIE.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse	Josée Brunet
Les conseillers/ Conseillères	Alex Beaudin, poste 1
	Lola Lebrasseur, poste 2
	Normand Dufour, poste 3
	Liane Beaudin, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance,  
Mylène Poirier, Directrice adjointe/greffière adjointe.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet  
déclare la séance ouverte à 19h03

---

**103-23 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Liane Beaudin  
**IL EST APPUYÉ PAR** Lola Lebrasseur  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

---

**104-23 ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Normand Dufour  
**IL EST APPUYÉ** Lola Lebrasseur  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2023.

**QUE** le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2023.

**QUE** M. Alex Beaudin, conseiller poste 1, désigne son conflit d'intérêts pour l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2023.

---

**CORRESPONDANCE**

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

---

### **105-23 COMPTE À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Alex Beaudin  
**IL EST APPUYÉ PAR** Normand Dufour  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er AOÛT AU 31 AOÛT 2023 totalisant la somme de 115 606.59\$

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Karine Chouinard, Directrice générale, greffière trésorière de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 105-23

---

### **RÉSOLUTION 106-23**

#### **CONGRÈS FQM-MADAME JOSÉE BRUNET-MAIRESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est du 28 au 30 septembre 2023 au centre des congrès de Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Liane Beaudin  
**ET APPUYÉ PAR** Lola Lebrasseur  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Josée Brunet, mairesse à participer à ce congrès;

**ET QUE** le conseil municipal autorise les frais de déplacements et d'hébergement pour ce congrès, soit du 27 au 1er octobre 2023.

---

### **RÉSOLUTION 107-23**

#### **GUIGNOLÉE-RIVIÈRE-SAINT-JEAN**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Rivière-Saint-Jean organise une guignolée, collecte d'argent et de denrée alimentaire à chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire la demande d'un permis au ministère des Transports pour l'autorisation de s'installer sur la route 138;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Alex Beaudin  
**IL EST APPUYÉ PAR** Normand Dufour  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal ainsi que les employés de la municipale organisent la quatrième édition de la guignolée de Rivière-Saint-Jean le 1er décembre 2023 prochain.

**QUE** Mme Mylène Poirier, directrice adjointe soit autorisée à signer tous les documents reliés à cette résolution;

---

## RÉSOLUTION 108-23

### **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Normand Dufour  
**IL EST APPUYÉ PAR** Liane Beaudin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

que la municipalité de Rivière-Saint-Jean demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (*ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

---

## **RÉSOLUTION 109-23**

### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le matricule 1075\_37\_1010\_00\_0000 a besoin de l'appui du conseil municipal afin de régler un problème auprès du ministère des Ressources naturelles et des forêts concernant le zonage dans son secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait la demande auprès de la MRC de la Minganie pour une modification de zonage dans ce secteur et qu'aucune modification ne peut être faite;

**CONSIDÉRANT QUE** même si la municipalité voudrait agrandir son périmètre urbain, celle-ci ne serait pas autorisée par le ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a créé une rue municipale à cet endroit pour que le propriétaire puisse avoir tous les services que la municipalité offre et qu'il est considéré comme un résident au rôle foncier;

**CONSIDÉRANT QUE** le matricule 1075\_37\_1010\_00\_0000 est locataire du terrain depuis le 19 juin 1995 et que sa résidence doit être considérée comme un droit acquis;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Alex Beaudin  
**IL EST APPUYÉ PAR** Liane Beaudin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal demande au ministère des Ressources naturelles et des forêts de faire les modifications nécessaires au bail pour que le propriétaire demeure locataire du terrain en respectant son droit acquis de résidence;

**DE** transmettre une copie au ministre des Ressources naturelles et des forêts ainsi qu'à la députée, ministre responsable de la région, Mme Kateri Champagne Jourdain.

---

**110-23 FERMETURE DE SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Lola Lebrasseur  
**IL EST APPUYÉ PAR** Normand Dufour  
**ET RÉSOLU QUE** la séance est levée à

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à 19h31

---

Karine Chouinard  
Directrice Générale  
Greffière-trésorière

---

Josée Brunet  
Mairesse

---

Mylène Poirier  
Directrice générale adjointe  
Greffière-trésorière adjointe